

**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE DU 11 JANVIER 2016 AU LIEU HABITUEL DES SESSIONS DE CONSEIL, SOIT, AU 290 RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE, À 20 H 00**

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers, Patrice Barbot, Chantal Bernatchez, Lise Cadieux, Gilles Carpentier, Jean-Guy Chassé, Daniel Choquette.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Simon Lacombe.

Madame Ginette Daigle, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

### **ORDRE DU JOUR**

---

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal – Session ordinaire 7 décembre 2015
4. Approbation du procès-verbal – Session extraordinaire du 14 décembre 2015
5. Approbation du procès-verbal – Session extraordinaire budget du 14 décembre 2015
6. Adoption du rapport des correspondances
7. Période de questions
8. Législation

8.1 Adoption du premier projet de règlement 15-445 amendant le règlement numéro 09-370 intitulé règlement de zonage, afin de modifier les normes concernant les clôtures

8.2 Usages prohibés – 1530 Petit rang

9. Administration et finances

9.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 décembre 2015

9.2 Approbation des comptes à payer

9.3 Abonnements et cotisation 2016

9.4 *Enregistrement et diffusion des séances de conseil (point ajouté)*

10. Sécurité publique – Service des incendies

Aucun point

11. Transport routier – Voirie municipale

11.1 Rapport des travaux publics

11.2 Autorisation de formation en technologie environnementale - TEQ

12. Aqueduc – Égouts – Matières résiduelles

12.1 Mandat à une firme d'évaluation pour élaboration des étapes, des frais et de la prise en charge du projet (Conformité des fosses septiques)

12.2 *Nomination d'un membre additionnel au comité RAESM/SMM (point ajouté)*

13. Urbanisme

13.1 Dépôt du rapport des permis et certificats décembre 2015

14. Loisirs – Culture - Organismes

14.1 *Entente 2013 O.T.J.Desnoyers - Soutien financier– Versements (point ajouté)*

15. Varia

15.1 Intermédiaires avocats – **Droit de veto**

16. Dépôt de documents

- 16.1 AESMSMM – Procès-verbal du 5 novembre 2015
- 16.2 CITVR – Procès-verbal du 1er décembre 2015
- 16.3 RIAM (CE) Procès-verbal du 2 décembre 2015
- 16.4 RIAM (CA) Procès-verbal du 16 décembre 2015

17. Période de questions

18. Levée de la session

**1. OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 20H00.**

**2016-01-01**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil et toutes les personnes présentes ont en main une copie de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE la lecture peut être effectuée par toutes les personnes présentes;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour tel que présenté soit adopté en ajoutant les points :

*9.4 Enregistrement et diffusion des séances de conseil*

*12.2 Nomination d'un membre additionnel au comité RAESM/SMM*

*14.1 Entente 2013 O.T.J. Desnoyers - Soutien financier - Versements*

**2016-01-02**

**3. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL – SESSION ORDINAIRE DU  
7 DÉCEMBRE 2015**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la session ordinaire 7 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**2016-01-03**

**4. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL – SESSION EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015 – 19H30**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la session extraordinaire du 14 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**2016-01-04**

**5. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL – SESSION EXTRAORDINAIRE BUDGET DU 14 DÉCEMBRE 2015 – 20H00**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la session extraordinaire budget du 14 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire budget du 14 décembre 2015 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**2016-01-05**

## **6. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES**

---

CONSIDÉRANT les correspondances reçues depuis le 1er décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie des correspondances et que la directrice générale et secrétaire-trésorière a fourni les documents et explications supplémentaires à la satisfaction de ceux-ci;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les correspondances reçues depuis le 1<sup>er</sup> décembre soient déposées aux archives de la municipalité;

QU'il soit donné suite à la correspondance selon les directives du conseil.

## **7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **8. LÉGISLATION**

**2016-01-06**

#### **8.1 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 15-445 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-370 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LES NORMES CONCERNANT LES CLÔTURES**

---

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur Daniel Choquette lors de la séance du 7 décembre 2015;

CONSIDÉRANT la demande de dispense de lecture est également faite,

copie du projet de règlement étant déposée à l'intention des membres du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire modifier les normes concernant les clôtures;

CONSIDÉRANT les recommandations positives du conseil consultatif en urbanisme;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal décrète ce qui suit :

## PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1 Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 15-445, modifiant le règlement no. 09-370 intitulé, RÈGLEMENT DE ZONAGE, afin de modifier les normes concernant les normes concernant les clôtures sur son territoire.

2 Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

## PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3 L'article 10.3.3, alinéa c) du règlement de zonage 09-370 est abrogé et remplacé comme suit :

c) Autres matériaux : les clôtures construites avec de la broche à poulet, la tôle non pré-peinte à l'usine, le plastique ondulé, les blocs de béton non architecturaux de type butée et autres matériaux semblables sont strictement prohibés. L'utilisation de pneus pour la construction d'un muret ou d'un mur de soutènement est également strictement interdite.

4 L'article 10.3.5, 4<sup>e</sup> paragraphe du règlement de zonage 09-370 est modifié comme suit :

- au-delà de la marge de recul avant, la hauteur maximale d'une clôture est de 1,8 mètre, la hauteur maximale d'un muret est de 1 mètre et la hauteur maximale d'une haie n'est pas réglementée. Toutefois, il est possible d'augmenter la hauteur d'une clôture de 0,3 mètre (30 centimètres) si les matériaux utilisés sur cette portion de la clôture ne sont pas opaques (ex : style treillis décoratif).

### PARTIE III, DISPOSITIF FINAL

- 5 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.
- 6 Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

---

Simon Lacombe  
Maire

---

Ginette Daigle  
Directrice générale

**2016-01-07**

### **8.2 USAGES PROHIBÉS – 1530 PETIT RANG**

---

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé sur le lot 2 366 759, matricule : 3348-93-5212 et zone 507;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu des plaintes concernant l'apparition de nouveaux usages;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux usages sont prohibés par le règlement de zonage 09-370, grille des usages et des normes de la zone 507;

CONSIDÉRANT QUE des avis d'infraction ont été transmis au propriétaire;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE déposer le dossier à la cour municipale afin que des sanctions pénales soient imposées au propriétaire.

## 9. ADMINISTRATION ET FINANCES

### 9.1 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DÉCEMBRE 2015

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet aux membres du conseil le rapport budgétaire du fond d'administration pour décembre 2015.

**2016-01-08**

### 9.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

---

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes à payer ayant été distribuée à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière adjointe atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver les salaires payés au montant de 34 061.06\$, les comptes payés par chèques au montant de 68 414.87\$, les comptes payés par paiements préautorisés de 18 284.91\$ et autorise le paiement des comptes à payer au montant de 107 348.01\$, le tout avec dispense de lecture.

**2016-01-09**

### 9.3 ABONNEMENTS ET COTISATIONS

---

CONSIDÉRANT les avis de renouvellement annuel 2016 reçus pour les diverses associations, abonnements et contrats de service;



IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE procéder aux renouvellements suivants :

ASSOCIATIONS	
F.Q.M.	2 665,00 \$
A.D.M.Q.	1 500,00 \$
A.C.S.I.Q.	523,00 \$
A.P.A.M.	560,00 \$
RÉSEAU ENVIRONNEMENT	315,00 \$
RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE	14 164,00 \$
ABONNEMENTS	
QUÉBEC MUNICIPAL	525,00 \$
CONTRATS SERVICES	
SOMUM SOLUTIONS	1 890,00 \$
C.I.B. base – réseau – T4	4 294,00 \$
C.I.B. hébergement tarif mensuel	504,00 \$
STE SAINT-HYACINTHE	220,00 \$
LOGICIELS PREMIÈRE LIGNE	2 157,00 \$
C.I.B. permis	310,00 \$

**2016-01-10**

#### **9.4 ENREGISTREMENT ET DIFFUSION DES SÉANCES DE CONSEIL**

CONSIDÉRANT le désir de divulguer sur le site Internet de la municipalité une version vidéo de la séance de conseil;

CONSIDÉRANT que cette dépense est prévue au budget;

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par madame Lise Cadieux,

DE procéder à l'achat d'une caméra, enregistreurs numériques, et d'adhérer au contrat mensuel pour permettre l'enregistrement et la diffusion des séances de conseil sur le site Internet de la municipalité, au coût initial de 4 100\$ plus taxes et de poursuivre, pour les années subséquentes, avec le contrat mensuel de 175\$ plus taxes.

On demande le vote sur la proposition :

		POUR	CONTRE
Simon Lacombe	Maire		✓
Chantal Bernatchez	Siège # 1		✓
Jean-Guy Chassé	Siège # 2	✓	
Gilles Carpentier	Siège # 3	✓	
Daniel Choquette	Siège # 4	✓	
Patrice Barbot	Siège # 5		✓
Lise Cadieux	Siège # 6	✓	

Le résultat du vote 3 contre, 4 pour, la résolution est donc acceptée.

## 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE – SERVICES DES INCENDIES

Aucun point

## 11. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

### 11.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

---

La directrice générale dépose le rapport du responsable des travaux publics

**2016-01-11**

### 11.2 AUTORISATION DE FORMATION EN TECHNOLOGIE ENVIRONNEMENTALE - TEQ

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de Ste-Marie-Madeleine encourage le développement ainsi que la formation continue de ses employés relativement à leurs tâches;

CONSIDÉRANT la formation offerte par Réseau Environnement les 15 et 16 mars prochain;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser monsieur René Martin, responsable des travaux publics, à participer à cette formation sur l'eau potable de 2 jours au coût de 585\$

plus taxes, et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de repas qui ne sont pas inclus, sur présentation des pièces justificatives et selon la réglementation en vigueur.

## 12. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

**2016-01-12**

### **12.1 MANDAT À UNE FIRME D'ÉVALUATION POUR ÉLABORATION DES ÉTAPES, DES FRAIS ET DE LA PRISE EN CHARGE DU PROJET (CONFORMITÉ DES FOSSES SEPTIQUES)**

---

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine de veiller à la conformité des fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE la mise sur pied du projet de conformité doit être dirigée professionnellement;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par monsieur Daniel Choquette,

DE mandater la directrice générale afin d'embaucher une firme expérimentée à cet effet selon la réglementation souhaitée.

On demande le vote sur la proposition :

		POUR	CONTRE
Simon Lacombe	Maire		✓
Chantal Bernatchez	Siège # 1		✓
Jean-Guy Chassé	Siège # 2	✓	
Gilles Carpentier	Siège # 3	✓	
Daniel Choquette	Siège # 4	✓	
Patrice Barbot	Siège # 5		✓
Lise Cadieux	Siège # 6	✓	

Le résultat du vote 3 contre, 4 pour, la résolution est donc acceptée.

**2016-01-13**

### **12.2 NOMINATION D'UN MEMBRE ADDITIONNEL SUR LE COMITÉ RAESM/SMM**

---

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'assainissement des eaux de Sainte-Madeleine/Sainte-Marie-Madeleine tient régulièrement ses assemblées;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine se doit d'être représentée par au moins 2 délégués;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ajouter madame Chantal Bernatchez comme principale déléguée au comité de la Régie d'assainissement des eaux de Sainte-Madeleine/Sainte-Marie-Madeleine (RAESM/SMM).

## 13. URBANISME

### 13.1 RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS DÉCEMBRE 2015 - DÉPÔT

---

Dépôt du rapport des permis et certificats émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de décembre 2015.

## 14. LOISIRS – CULTURE – ORGANISMES

**2016-01-14**

### 14.1 ENTENTE 2013 OTJ DESNOYERS – SOUTIEN FINANCIER - VERSEMENTS

---

CONSIDÉRANT le statut d'organisme associé accordé à l'OTJ DESNOYERS INC.;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier de 140 000,00\$ à l'OTJ DESNOYERS INC. étant approuvé (résolution numéro 2015-12-308) sous réserve de la réalisation des engagements et activités minimales prévus au document *Entente 2013 daté du 4 février 2013* et au respect des dispositions de la Politique de reconnaissance et de soutien;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les versements soient effectués selon les modalités suivantes :

1. 15 janvier 2016 46 700,00 \$
2. 15 mai 2016 46 700,00 \$
3. 15 juillet 2016 46 600,00 \$

15. VARIA

**2016-01-15**

**15.1 INTERMÉDIAIRES AVOCATS – DROIT DE VETO**

Monsieur le Maire, Simon Lacombe, explique aux membres du Conseil les motifs qui l'ont incité à exercer son droit de veto à l'égard de la résolution 2015-12-303 – Intermédiaires Avocats

« Cette résolution ne peut s'appliquer, car elle vient à l'encontre de l'article 142 du Code municipal. De plus, elle porte atteinte à ma réputation en tant que Maire. Je demande qu'elle soit retirée. »

La résolution 2015-10-303 se lisait comme suit : (texte intégral)

CONSIDÉRANT le manque de suivi et le refus de donner aux conseillers des informations sur les causes confiées à nos avocats;

CONSIDÉRANT QUE le maire Lacombe a tendance à cacher aux conseillers le déroulement et les informations sur les dossiers devant la cour et autres;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé;

QUE les conseillers Choquette et Carpentier deviennent les intermédiaires entre la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine et les différents avocats dans les causes actuellement devant la cour et autres.

La directrice générale devra donc aviser immédiatement tous les intervenants (avocats) de cette résolution du conseil présentement établie.

On demande le vote sur la proposition:

		POUR	CONTRE
Chantal Bernatchez	Siège # 1		✓
Jean-Guy Chassé	Siège # 2	✓	
Gilles Carpentier	Siège # 3	✓	
Daniel Choquette	Siège # 4	✓	
Patrice Barbot	Siège # 5		✓
Lise Cadieux	Siège # 6	✓	

Le résultat du vote 2 contre, 4 pour, la résolution est donc acceptée.

CONSIDÉRANT QUE la résolution doit être soumise à nouveau au Conseil;

CONSIDÉRANT qu'elle doit être adoptée à la majorité absolue de voix à défaut, elle est rejetée;

IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyée par monsieur Jean-Guy Chassé de reconduire la résolution telle que présentée précédemment.

On demande le vote sur la proposition:

		POUR	CONTRE
Simon Lacombe	Maire		✓
Chantal Bernatchez	Siège # 1		✓
Jean-Guy Chassé	Siège # 2	✓	
Gilles Carpentier	Siège # 3	✓	
Daniel Choquette	Siège # 4	✓	
Patrice Barbot	Siège # 5		✓
Lise Cadieux	Siège # 6	✓	

Le résultat du vote 3 contre, 4 pour, la résolution est donc acceptée.

## 16. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 13.1 AESMSMM – Procès-verbal du 5 novembre 2015
- 13.2 CITVR – Procès-verbal du 1er décembre 2015
- 13.3 RIAM (CE) Procès-verbal du 2 décembre 2015
- 13.4 RIAM (CA) Procès-verbal du 16 décembre 2015

17. Période de question

18. Levée de la session

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé de lever cette session à 21h00.

---

Simon Lacombe  
Maire

---

Ginette Daigle  
Directrice générale